

Commune de Pierrafortscha
Rte de Pierrafortscha 58
1723 Pierrafortscha

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 27 MAI 2015

Président : Jean-Luc Kuenlin
Secrétaire : Géraldine Meyer
Membres du conseil présents : Christian Burger
Eugène Jordan
Jean-Marc Oberson
Philippe Fragnière

Nombre de participants : 19

Excusés : Barbara Burger, Thérèse et Joseph Oberson, Jean-Baptiste de Weck, Francis et Bénédicte Hagger, Rachel, Jérémy et Amandine Jordan, Camille, Chantal et Simon Kuenlin, Martine von der Weid, Marie-Marthe Weissbaum.

Le président ouvre l'assemblée à 20h00 et souhaite la bienvenue à tous.

L'assemblée communale a été convoquée dans les délais par envoi postal officiel et avis dans la feuille officielle. Les citoyens ont reçu une deuxième invitation avec un ordre du jour modifié par l'ajout du point 3, *l'approbation des statuts de l'unité de gestion forestière « Forêts-Sarine »*.

La modification du nouvel ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés : pas d'opposition

Nomination d'un scrutateur : M. André Berger

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2014

Lecture du PV par la secrétaire.

Le président soumet l'approbation du PV au vote par mainlevée : le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2014

Des comptes équilibrés qui présentent un excédent de recettes de CHF. 4'770.90 pour un total de produits de Fr. 709'209.80 et un total de charges de FR. 704'438.90

Comptes 2014

Comptes de fonctionnement

Administration

Pas de questions

Ordre public

Pas de question

Enseignement et Formation

Pas de question

Culte, culture et loisirs

Pas de questions

Santé

Pas de questions

Affaires sociales

Pas de questions.

Transports et communications

Pas de questions

Protection, Aménagement et environnement

Pas de questions

Economie

Pas de questions

Finances et impôts

Pas de questions

Aucune question concernant les comptes de fonctionnement.

Comptes d'investissements

Culte, culture et loisirs :

Commentaires du conseil communal :

Le dépassement important de cet investissement concerne l'aménagement de la carrière. La bache a dû être complètement changée, les socles qui supportent l'estrade ont dû être refaits ainsi que la structure bois et le revêtement de l'estrade.

Pas de questions à propos du compte d'investissements.

Rapport de la commission financière

Jean-Luc Kuenlin passe la parole à Mme Sarah Mivelaz Fragnière.

Mme Mivelaz Fragnière annonce aux citoyennes et citoyens qu'en date du 06 mai 2015, la commission s'est réunie au bureau communal en présence de M. Jean-Luc Kuenlin et Mme Nathalie Oberson. La commission a parcouru les différents postes des comptes. Le conseil communal a décidé d'octroyer une ristourne à tous les contribuables, cette dernière est déjà comprise dans les comptes. En cas d'acceptation de la proposition du conseil communal, la ristourne fera l'objet d'un crédit lors de la prochaine taxation d'impôt. L'examen des comptes de l'exercice 2014, par la commission financière, s'est fait sur la base de documents détaillant chaque poste du bilan. La commission a par ailleurs pris connaissance du rapport de l'organe de révision, Fiducum SA du 14 avril 2015. En l'absence de M. Christian Burger (maladie), responsable des finances, la commission financière a reçu toutes les informations utiles par Mme Nathalie Oberson, chargée de la comptabilité et M. Jean-Luc Kuenlin, syndic. La commission les remercie de leur collaboration. En conclusion, la commission financière recommande donc à l'assemblée d'approuver les comptes 2014 tels que présentés.

Pas de questions à la commission financière.

Approbation des comptes de fonctionnement

Le président soumet à l'assemblée pour approbation les comptes de fonctionnement 2014 :

Les comptes de fonctionnement 2014 sont approuvés à l'unanimité.

Approbation des comptes d'investissements

Le président soumet à l'assemblée les comptes d'investissements :

Les comptes 2014 d'investissements sont approuvés à l'unanimité.

3. Approbation des statuts de l'unité de gestion forestière « Forêts-Sarine »

La parole est passée à M. Philippe Fragnière chargé des forêts. M. Fragnière présente le projet « Forêts-Sarine ».

Objectifs :

- Optimiser la production du bois-énergie.
- Augmenter l'exploitation des forêts privées et mise en valeur d'une ressource indigène.
- S'adapter aux marchés.
- Améliorer la capacité d'investissement.
- Maintenir une présence locale via les équipes forestières réparties sur les quatre centres forestiers.
- Structurer la formation des apprentis.
- Profiter des spécialisations du personnel.
- Intensifier la collaboration et la coordination.

Conclusions :

- La nouvelle structure permettrait plus de souplesse, un meilleur fonctionnement au niveau de l'entreprise.
- La taille optimale atteinte permettrait de faire face aux nombreux défis futurs.
- L'intégration et l'exploitation des forêts privées seront encouragées.

Q : M. J.-J. Weissbaum : Combien nous coûte actuellement cette charge forestière ?

R : M. P. Fragnière : Elle nous a coûté en 2014 Fr. 2'784.-

Remarque de M : J.-J. Weissbaum : Je ne comprends pas comment on peut faire des économies grâce à cette fusion.

Q : M.J-J. Weissbaum: Est-on obligé d'être dans une corporation forestière ?

R : M. P. Fragnière : OUI, on est obligé.

Q : M. P. Kuenlin : Si on n'est pas pour l'adhésion, que se passe-t-il ?

R : M. P. Fragnière : Dans la loi des forêts, une commune a l'obligation de faire partie d'une corporation. Maintenant, si on en sort et on vote non à cette fusion, c'est le Conseil d'Etat qui va délibérer et qui pourrait nous imposer une corporation. (art.11, alinéa 2)

Remarque de M. P. Kuenlin : J'ai l'impression que nous sommes en train de créer une grosse structure qui va occasionner de gros frais, avec une perte de notre autonomie.

Q : Mme S. Fragnière : Est-ce qu'il y a déjà des forêts privées qui font partie de la corporation ?

R : M. P. Fragnière : Non, car il s'agit d'une corporation de droit public, seule les communes, les paroisses et les bourgeoisies peuvent être membre. Par contre, sur un massif forestier, les forêts privées et publiques sont très souvent enchevêtrées. L'idée est de travailler sur le massif dans son entier, y compris sur les parties privées d'entente avec chacun.

Q : Mme B. Büchi : Un privé, peut-il faire nettoyer sa forêt ?

R : M. P. Fragnière : Oui, c'est possible.

La parole n'étant plus demandée, M. J.-L. Kuenlin propose de passer au vote.

Vote : Approbation des statuts de l'unité de gestion forestière « Forêt Sarine »

Les statuts ont été approuvés par 10 oui – 8 non – 1 abstention.

4. Divers

4.1 Modification sur la convention de distribution d'eau potable

M. J.-L. Kuenlin donne la parole à M. J.-M. Oberson.

M. J.-M. Oberson nous rappelle que la commune de Pierrafortscha achète son eau au consortium de Giffers-Tinterrin. Quand celui-ci change son règlement, la commune de Pierrafortscha renégocie une nouvelle convention. Suite à l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur l'eau potable, toutes les communes doivent réviser leur règlement. C'est ce qu'a fait la commune de Tinterin. Pour être conforme aux articles 32 et 33 de cette loi, qui impose le financement des différents frais aux consommateurs, on nous a informés des nouveaux tarifs de l'eau. L'assemblée communale de Tinterin a accepté cette proposition du conseil communal de Tinterin le 12.12.2014. Le Conseil Communal de Pierrafortscha a été informé le 12 décembre 2014 des nouveaux prix pour 2015. Actuellement le prix au m3 est de Fr. .-60 et passera à Fr. 1.- dès le 1 janvier 2015. En 2016 les frais fixes, analyses de l'eau, frais de relevé de compteur, facturation seront adaptés. Actuellement, ces différents frais se montent à Fr. 3'000.- par année et seront répartis sur tous les raccordements.

Remarques de M. J. Büchi : M. Büchi trouve la manière de faire du consortium cavalière.

4.2 Entretien des routes communales

M. J.-L. Kuenlin passe la parole à M. C. Burger, responsable des routes.

Travaux de la route des Grands-Champs : M. C. Burger demande de patienter encore une année. En effet, la commune pourrait obtenir jusqu'à 52% de subvention sur les coûts des travaux. Les propriétaires de routes privées pourraient aussi bénéficier d'une telle subvention. A ce propos, un courrier sera adressé prochainement. Compte tenu de ces nouveaux éléments, le Conseil a décidé de reprendre le dossier dans son ensemble.

Q : M. Berger : Est-ce que les trous seront tout de même bouchés ?

R : M. J.-L. Kuenlin : Oui, bien sûr.

4.3. Information sur les projets de fusions

Nous sommes attentifs aux mouvements qui nous entourent. Force est de constater que plusieurs grands projets soumis au peuple des communes concernées ont été ralentis.

Pas étonnant dès lors que le Grand Conseil mette de la pression notamment pour la création d'un centre cantonal fort qui concerne les communes de Fribourg et du Grand—Fribourg dont géographiquement nous faisons partie.

Concrètement la motion des députés Ursula Krattinger-Jutzet et Pierre Mauron pour instituer une loi sur la fusion du centre cantonal est en chantier.

Une délégation du CC de Pierrafortscha ainsi que les autres communes concernées par ce centre cantonal à savoir : Fribourg, Marly, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Grange-Paccot, Chésopelloz et Corminboeuf sont invitées le 25 juin à une séance de présentation du projet de mise en œuvre de cette motion avant la mise en consultation d'un avant-projet du Conseil d'Etat.

Lors de la rencontre du 19 mai entre les députés de la haute Sarine Rive droite et les syndics de la même région, la fusion des communes du plateau du Mouret en incluant Marly a été mentionnée. Cependant la position actuelle de certaines communes du plateau laisse penser que ce projet mettra encore du temps.

La volonté politique au niveau cantonal est de mettre une priorité sur ce projet de centre cantonal. La pression sur les communes concernées augmentera. Probablement que ce dernier verra le jour avant la réalisation d'une grande commune sur le plateau du Mouret.

En résumé pour notre commune la donne est la suivante :

- Se tourner vers Marly signifie rejoindre le centre cantonal fort.
- Regarder vers le plateau du Mouret est une option difficile à réaliser tant le projet n'est pas mûr et qu'il est en décalage avec le calendrier du centre cantonal fort.
- Lorgner vers la Singine reste une option si les habitants de la commune estiment que cela correspond mieux à leurs besoins.
- Le *Wait and See* stratégie adoptée jusqu'à ce jour a encore du sens dans l'idée de ne pas se précipiter et céder aux pressions. Cependant elle ne doit pas nous faire manquer le bon train. Dans cet optique, le CC va continuer à participer, s'intéresser aux informations et invitations sur ce thème.

4.4. Avancé de la révision du PAL :

Nous avons déposé dans les délais notre programme de révision. Cela va prendre entre 6 et 8 mois pour être analysé par les services de l'Etat. Après réception de leur réponse, nous préparerons l'enquête préalable de la révision. Dans le courant de l'automne, la commission d'aménagement se réunira. Pour l'instant, la commune est en phase d'attente.

Pas de questions concernant ce divers.

4.5. Information sur la fête nationale 2015

Cette année, la fête aura lieu le 31 juillet 2015. Les habitants de Pierrafortscha recevront une invitation pour cette manifestation.

Questions concernant les divers :

Souhait de M. A.Berger : Concernant le miroir sur la route de Tinterin et St-Ours, M. Berger suggère de donner plus de largeur pour plus de visibilité.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie chacune et chacun de leur présence et convie les citoyennes et citoyens à une verrée qui sera servie après la clôture de l'assemblée.

L'assemblée est close à 21h05.

Pierrafortscha, le 15 mai 2015

Le Président :

Jean-Luc Kuenlin

La Secrétaire :

Géraldine Meyer